



Cadre réservé à la CCMD

(ne rien inscrire)

Date de retour : / /

Info:.....

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre Forum des Métiers, de l'Emploi et de l'Economie qui se déroulera le :

Vendredi 07 octobre 2022

à l'Espace Flambeau à MIRECOURT

Avenue Duchêne

Nous vous confirmerons ultérieurement les modalités d'organisation relatives à cet événement.

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir nos meilleures salutations.

Jean Luc COUSOT

Président - PETR

Nathalie BABOUHOT

Présidente - CCMD

Jean Luc HUEL

Vice-président
à l'économie - CCMD

DOSSIER D'INSCRIPTION

L'espace Flambeau sera composé de plusieurs pôles et l'organisation du Forum sera affinée selon le nombre de participants.

- Le Forum sera ouvert au tout public de **9h00 à 12h00**.
- Une collation sera ensuite offerte aux participants du forum à partir de **12h00**.

Un règlement est spécifiquement rédigé pour cette manifestation (en annexe).

IDENTITE DE LA STRUCTURE PARTICIPANTE

Enseigne pour le stand (nom de la société qui sera représentée) :

Raison sociale :

Nom(s) et Prénom(s) des participants :

Adresse : Code postal / commune :

Téléphone : Mobile :

Mail : Site internet :

Souhaitez-vous partager votre stand avec d'autres professionnels ?

☐ Non ☐ Oui Précisez :

Sur votre stand, souhaitez faire une animation / démonstration ? :

☐ Non ☐ Oui Précisez :

Les partenaires de cette manifestation :



Communauté de Communes Mirecourt Dompierre

32 Rue du Général Leclerc - BP 161- 88503 MIRECOURT Cedex

03 29 37 88 01 www.ccmirecourdmpaire.fr

SIRET n° 200068369 00012 – NAF n° 8411Z

ENGAGEMENT D'INSCRIPTION

Participera au(x):

- ☐ Forum des Métiers, de l'Emploi et de l'Economie
☐ Collation (à partir de 12h00)

Le : / / 2022

Nom et Prénom:

Fonction :

Cachet et/ou signature :

☐ DOSSIER DE CANDIDATURE

dûment complété, daté et signé

☐ FICHE DE RENSEIGNEMENTS

dûment complétée. En quelques lignes il s'agit de renseigner votre organisme, son/ses activité(s) et vos attentes pour ce Forum. Elle servira de support pour l'animateur.

☐ UN LOGO OU PHOTO

A envoyé par mail. Ces éléments visuels permettront d'illustrer les différents supports de communication concernant votre entreprise.

☐ AUTORISE

La ré-utilisation des photos ou vidéos prises pendant la manifestation sur différents supports de communication.

PIECES OBLIGATOIRES A ENVOYER AVEC LE DOSSIER

Dossier à renvoyer avant le 25 septembre 2022 à :

Communauté de communes Mirecourt-Dompaire
32, rue du Général Leclerc BP 161
88500 MIRECOURT

L'envoi est possible :

- ✓ par voie postale
- ✓ par dépôt à Mirecourt ou Dompaire (au 3 rue Charles Gérôme)
- ✓ par mail: merlin@ccmirecourtdompaire.fr

COMMENT PARTICIPER ?

Les entreprises du territoire de la communauté de communes (le siège social et/ou le point de vente) sont prioritaires.

Les participants seront répartis selon les disponibilités et les possibilités d'organisation.

Possibilité de réserver si regroupement de plusieurs entreprises.

INFOS PRATIQUES

Entrée et parking gratuit pour les visiteurs / participants

Horaires du forum :

Vendredi 07 octobre 2022 de 9h00 à 12h00

Un pot sera offert aux participants le vendredi 07 octobre à partir de 12h00 (merci de confirmer votre présence)

Horaires d'installation des participants :

Jeudi 06 octobre à partir de 13h00 jusqu'à 18h00

Vendredi 07 octobre à partir de 7h30

Branchement électrique

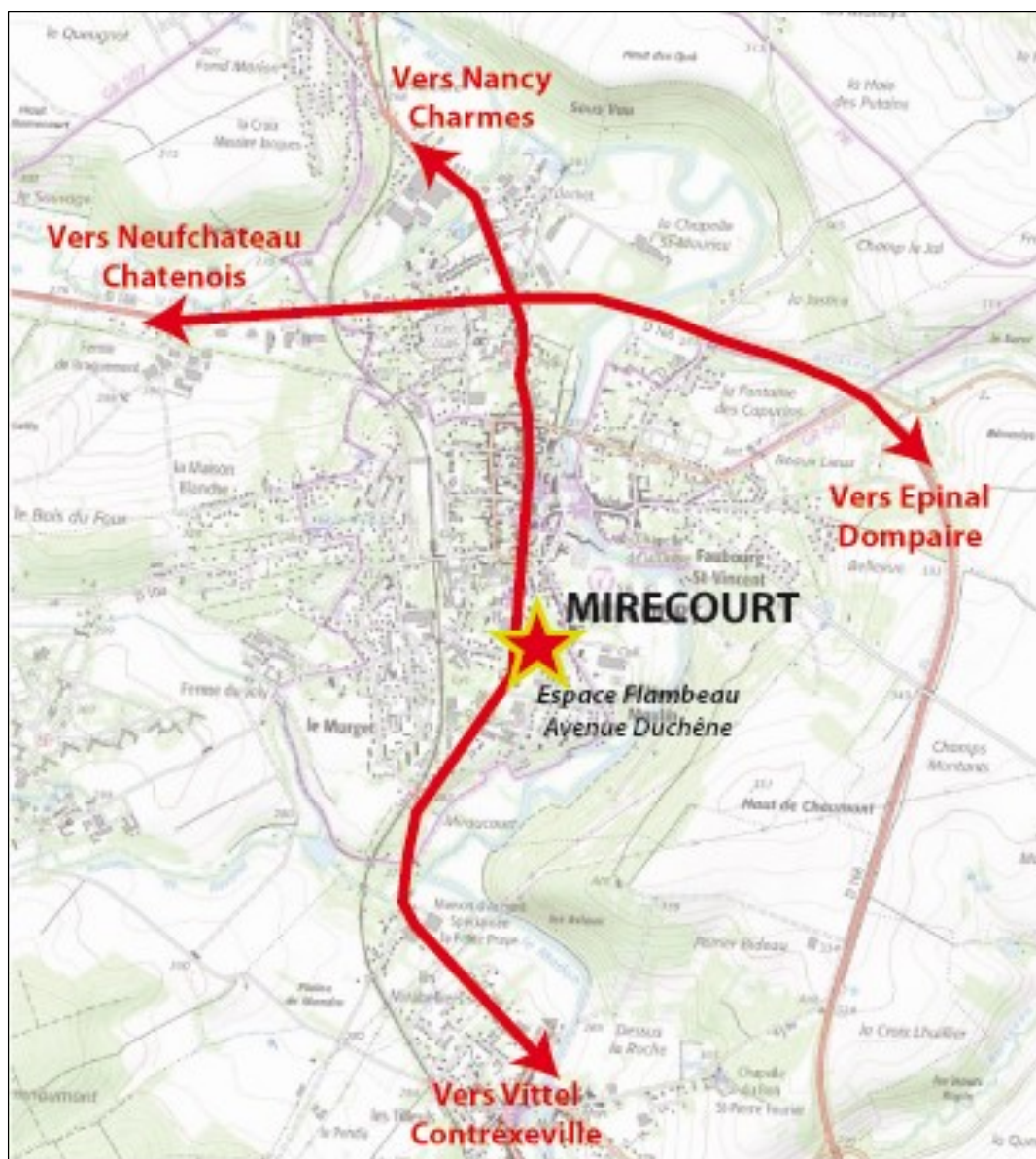
Possibilité avec un maximum de 500W environ pour ordinateur, TV, lumière,...).

> Attention 1 prises électrique pour 2 stands.

Des blocs de prises seront spécifiquement installés, il vous faudra apporter un touret électrique selon vos besoins.

PLAN D'ACCES

Espace Flambeau : Avenue Duchêne 88500 MIRECOURT



Annexe : Règlement

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

La maîtrise d'œuvre de la manifestation est assurée par la Communauté de communes Mirecourt-Dompaire
32, rue du Général Leclerc 88500 MIRECOURT
Tél : 03-29-37-88-01 / Site : ccmirecourtdompaire.fr

ARTICLE 2 – LIEU, DATES ET HORAIRES

Le Forum se tiendra à l'espace Flambeau MIRECOURT
Ouverture au public : vendredi 07 octobre 2022 de 9h00 à 12h00

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION

La demande d'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier d'inscription complet.

Tout dossier incomplet pourra être refusé.

La communauté de communes se réserve le droit de retenir ou non les dossiers d'inscription. Les candidats seront alors informés de la mise en liste d'attente ou le refus de leur dossier.

Le service Développement économique de la communauté de communes sera juge des inscrits.

En cas de désistement au salon, cela doit être notifié à l'organisateur le plus tôt possible (au moins 5 jours avant le salon).

Les exposants ne peuvent exposer que sous leur propre nom ou raison sociale. Il est interdit à un exposant de "sous-louer" tout ou partie de l'emplacement qui lui est attribué (sauf après acceptation de la communauté de communes).

Emplacement

L'organisateur décide seul de l'emplacement attribué à chaque exposant dans l'intérêt de la manifestation. Aucun recours n'est possible.

Montage et démontage des stands

Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir du jeudi 06 octobre 2022 de 13h00 à 18h00 et vendredi 07 octobre 2022 à partir de 7h30.

Aucun démontage ne sera toléré avant la fin du salon.

Tous dommages causés lors du salon sur le sol et le mobilier du stand (cloison,...) seront facturés à l'entreprise. Chaque participant est responsable du nettoyage de son stand.

L'aménagement et la décoration de l'espace sont à la charge du participant. **Chaque stand disposera au minimum d'une table et de deux chaises.**

Chaque participant sera tenu de connaître les mesures de sécurité en général et devront justifier de l'utilisation de matériaux et composants conformes à la législation en vigueur concernant le classement au feu (matériel de type M1).

Publicité

L'organisateur se réserve le droit de diffuser les coordonnées des participants à des fins d'information et de promotion.

Une campagne de communication sera mise en place par l'organisateur (affichage, presse,...). Un kit de communication sera également remis gratuitement à chaque visiteur (selon le stock disponible) afin d'assurer la promotion de la manifestation.

Animations

Les animations ou démonstrations permettant de valoriser le savoir-faire exercé par l'exposant sont les bienvenues. Pour des raisons de sécurité, il est néanmoins nécessaire d'en demander préalablement l'autorisation auprès de l'organisateur en particulier au niveau du son.

Un animateur a été spécialement recruté par la Communauté de communes afin de mettre en valeur les participants au Forum. L'animateur se charge de présenter, sous l'appui d'une fiche de renseignement, les organismes présents, leur(s) activité(s) et leurs attentes concernant l'évènement.

Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un stand ordonnée par la commission de sécurité pour inobservation des règlements.

L'exposant engage sa responsabilité en cas de sinistre provenant de la non application des instructions du présent règlement intérieur comme des règles courantes de protection et de sécurité.

ARTICLE 4 - RECOURS et ASSURANCES

Les participants renoncent à tout recours contre la Communauté de communes Mirecourt-Dompaire pour quelque dommage, préjudice ou perte.

Assurance

L'assurance souscrite par la Communauté de communes ne concerne que les risques pouvant lui être imputables (au titre de sa responsabilité civile professionnelle).

Le participant a obligation d'être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle dans le cadre spécifique de la manifestation organisée par la Communauté de communes.

Chaque participant devra s'assurer pour ses propres biens (produits exposés, outillage, décoration...) contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux... et pour les accidents professionnels liés à sa participation à la manifestation.

Il s'engage, en conséquence, à dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage de matériel mais aussi en cas de blessure ou d'accident qui pourraient arriver à toute personne présente sur leur stand. Le participant est par ailleurs responsable des dommages causés aux locaux et matériels mis à sa disposition. L'attestation d'assurance spécifique à la manifestation devra être transmise à l'organisateur avant l'ouverture du salon.

Dispositions diverses

L'organisateur aura le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le lieu, les dates et les horaires de la manifestation ou d'annuler la manifestation.

Dans le cas de force majeure le salon ne pouvant avoir lieu les participants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'organisateur.

ARTICLE 5 - Application du règlement

En signant le dossier de candidature, le participant atteste qu'il en a eu connaissance et l'accepte sans réserve. Il accepte toutes dispositions nouvelles qui peuvent lui être imposées par l'organisateur dans l'intérêt de la manifestation.

Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant et ce à la seule volonté de l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de réclamer une indemnité à titre de réparation des dommages subis.

En cas de contestation, les tribunaux sont seuls compétents.

[illegible]

2. Pouvez-vous décrire en quelques mots les raisons qui vous ont motivé à participer au Forum ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Quelles sont vos attentes pour cette manifestation - Que recherchez/proposez-vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Autres points à soulever :

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche de renseignements à nous retourner, dûment complétée avant le 25 septembre 2022 par mail à l'adresse: fmerlin@ccmirecourtdompaire.fr